

L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes *Emploi du temps*

L'enquête *Emploi du temps* (EDT), dans sa version 1998-1999, a été élaborée par l'Insee avec la collaboration scientifique et financière de la Dares et du Commissariat général du Plan. Quatrième d'une série initiée en 1967 (1), cette enquête s'appuie sur une méthode de collecte originale : les personnes interrogées ont décrit dans un *carnet* ce qu'elles ont fait au cours des 24 heures d'une de leurs journées décomposée en périodes de 10 minutes (2). Ces activités ont été ensuite codées dans une nomenclature détaillée en 199 postes. Au niveau le plus agrégé, on distingue « *quatre temps [qui] viennent scander la journée des Français* » (Dumontier et Pan Khé Shon, 1999) : le temps « physiologique » consacré à dormir, se laver, manger, etc. ; le temps de travail professionnel ou d'études ; celui consacré aux travaux domestiques tels que le ménage, la lessive, les courses, etc. ; et le temps des loisirs qui comprend les promenades, la télévision, la pratique d'un sport, lecture, etc. (3).

Une mesure précise des activités quotidiennes

En prenant le temps comme unité de mesure de toutes les activités des individus, l'enquête permet de les comparer sans privilégier celles d'entre elles qui, plus visibles, plus intenses, ou plus valorisées seraient plus aisément déclarées que les activités, plus quotidiennes et jugées sans intérêt, que l'on aurait tendance à oublier.

Cependant, l'emploi du temps de chaque enquêté est relevé au cours d'une seule journée et les activités rares, ou simplement non quotidiennes, que l'on trouve par

1. 1947, en tenant compte des enquêtes de l'Ined sur l'emploi du temps des femmes en couple.

2. Les enquêtes précédentes relevaient les activités avec un pas de 5 minutes.

3. Ces regroupements sont conventionnels et contiennent une part d'arbitraire. Certaines catégories font l'objet de débats : des statisticiens hésitent à classer les « soins aux enfants » dans les tâches domestiques (d'où la constitution d'une catégorie spécifique « le temps parental ») ; d'autres classent également à part les activités de sociabilité ; le bricolage et le jardinage peuvent aussi être distingués dans une catégorie de « semi-loisirs » ; les temps de transport sont, lorsque c'est possible, affectés aux activités afférentes. Les critères de décomposition de la journée en grandes activités constituent donc déjà en soi un objet d'études, propre aux enquêtes Emploi du temps.

exemple dans le domaine culturel (sorties au cinéma, au théâtre, etc.), ou sportif, ne sont pas souvent présentes dans le carnet journalier (4). C'est pourquoi, en plus du carnet, le questionnaire fournit certaines informations sur le temps consacré, au cours du mois écoulé, aux pratiques non quotidiennes, mais jugées importantes, telles que les activités associatives, les sorties, etc. Il donne aussi des indications sur les rythmes et les contraintes liées au temps de travail professionnel, les horaires hebdomadaires de celui-ci étant mesurés, par ailleurs, dans un *semainier* rempli par les actifs occupés. Ces informations complètent ainsi la mesure précise des activités quotidiennes.

L'apport des enquêtes *Emploi du temps* consiste donc principalement dans la connaissance du temps consacré aux activités quotidiennes, de leurs horaires et de leurs rythmes : c'est pourquoi beaucoup des articles présentés dans ce numéro s'intéressent à l'articulation entre activité professionnelle et activités domestiques, à l'évolution du temps consacré aux loisirs – dont la télévision, activité quotidienne par excellence – ou encore au rythme des repas, aux interactions des horaires professionnels et familiaux des conjoints. Un autre apport appréciable de ces enquêtes est leur répétition dans le temps : les tendances de long terme peuvent ainsi être dégagées, et on peut éclairer des questions – aussi essentielles que discutées – comme l'évolution vers une « société de loisir », ou vers un meilleur partage du travail domestique entre hommes et femmes.

Réalisée de février 1998 à février 1999, la dernière enquête *Emploi du temps* ne permet pas de rendre compte des premiers effets des lois sur la réduction du temps de travail (RTT), mais elle donne un large panorama de la structuration des différents temps avant l'application de ces lois. Toutefois, les principaux résultats d'une enquête récente de la Dares (l'enquête *RTT et modes de vie*) permettent de mettre en perspective les principales tendances dégagées par les enquêtes *Emploi du temps* et analysées dans les articles présentés dans ce numéro d'*Économie et Statistique* en tenant compte de cette nouvelle situation.

Dès la phase de collecte de l'enquête 1998-1999 achevée, l'Insee (division Conditions de vie des ménages) et la Dares (Mission Animation de la Recherche) ont souhaité mettre les fichiers à disposition d'équipes de recherche intéressées et spécialisées sur ces questions et ont donc lancé vers une trentaine de laboratoires de recherche un appel à exploitation de l'enquête, auquel une quinzaine d'équipes ont répondu. Ces équipes ont proposé de traiter l'enquête selon différents angles ou problématiques. Ce sont les premiers articles issus de ce travail d'exploitation que l'on trouvera dans ce numéro double d'*Économie et Statistique*, les premiers résultats – qui ont déjà fait l'objet de plusieurs publications de l'Insee et de la Dares – étant également répertoriés dans la bibliographie qui suit cette préface.

Plus de temps libre, plus de travail, mais aussi plus de chômage

En 13 ans, les évolutions de la société française ont été fortes, notamment en ce qui concerne le travail et sa distribution dans la population : augmentation du chômage dans les années 1980 et la première moitié des années 1990, puis amélioration de la conjoncture en fin de décennie ; transformations de l'emploi, caractérisées notamment

4. De plus, les personnes ne sont pas interrogées sur les activités réalisées au cours de voyages ou de séjours hors du domicile.

par la forte hausse de l'emploi à temps partiel, de l'intérim, des CDD, etc. ; augmentation des niveaux de formation, surtout des jeunes femmes, mais difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes ; poursuite de la montée des taux d'activité féminins, etc. La répartition moyenne des principales activités quotidiennes semble pourtant, dans ses grandes lignes, avoir peu évolué entre 1986 et 1999 pour l'ensemble de la population : le temps physiologique, toujours prédominant, est stable, autour de 12 heures ; le temps domestique, occupant trois heures et demie environ, recule de quelques minutes, cependant que le temps de travail professionnel diminue d'un quart d'heure pour atteindre en moyenne un peu moins de trois heures et demie par jours (actifs et inactifs confondus). Enfin, le temps libre, s'établissant à quatre heures et demie en 1999, progresse d'un peu moins d'une demi-heure. Les évolutions sont faibles, la baisse de la durée du travail permettant néanmoins une légère augmentation du temps libre (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999).

Cependant, la diminution du temps professionnel de l'ensemble de la population est principalement due à la baisse de la proportion d'individus en emploi et à la progression du temps partiel. Le temps de travail des salariés à temps complet a, au contraire, augmenté, surtout celui des cadres et professions intermédiaires, comme l'ont confirmé d'autres enquêtes couvrant la même période (Fermanian, 1999). De la même manière, le temps quotidien de loisirs s'est accru d'une demi-heure pour l'ensemble de la population interrogée, mais seulement de huit minutes pour les actifs occupés (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999).

Un renversement de la tendance séculaire à la baisse du temps de travail ?

Analysant les évolutions des emplois du temps entre 1974 et 1999, **Alain Chenu et Nicolas Herpin** soulignent ainsi que la dernière période (1986-1999) représente un renversement de la tendance séculaire à la baisse du temps de travail. Les évolutions récentes des emplois du temps sont en fait plus complexes que celles annoncées par le sociologue Joffre Dumazedier, appelant de ses vœux la « *révolution culturelle du temps libre* ». Montée du chômage, progression du temps partiel, diminution de l'activité des jeunes et des plus âgés contribuent durant ces 25 années à la baisse globale du temps de travail de la population, mais entre 1986 et 1999, la durée hebdomadaire du travail des actifs occupés à temps plein augmente de plus d'une heure pour atteindre 42 h 36, après une baisse de trois heures entre 1974 et 1986. Ces mutations n'affectent pas de la même manière les différentes catégories sociales : l'extension du chômage touche davantage les moins diplômés, l'échelle des durées de travail professionnel des actifs occupés selon la hiérarchie des diplômes s'inverse, les plus diplômés travaillant désormais le plus longtemps. Si bien que ce sont maintenant les milieux populaires qui bénéficient de plus de temps libre, alors que, jusqu'en 1974, les loisirs apparaissaient comme un privilège des classes aisées. Mais le contenu des loisirs des chômeurs et des plus défavorisés est bien différent, laissant une place de choix à la télévision. L'augmentation du temps libre féminin s'explique plus, quant à lui, par la diminution du temps que les femmes consacrent aux activités domestiques que par celle consacrée aux activités professionnelles.

Si l'augmentation globale du temps libre est due, pour une part importante, au temps non travaillé de chômeurs de plus en plus nombreux, les activités de loisirs (expression assez mal appropriée en ce qui concerne les chômeurs) sont plus nombreuses et plus denses chez les actifs occupés, et ce, de manière croissante avec le diplôme, la catégorie sociale

et le temps de travail : les personnes socialement et culturellement les mieux dotées cumulent activités professionnelles, sportives et culturelles en réduisant le temps consacré aux activités dites passives (sommeil, télévision). Ainsi, **Philippe Coulangeon, Pierre-Michel Menger et Ionela Roharik** montrent que la pratique de loisirs culturels (cinéma, théâtre, visites de musées, etc.) est déterminée par les diplômes, le revenu et le lieu d'habitation (Paris offrant davantage de possibilités de sorties culturelles et les villes moyennes étant plus favorables aux loisirs de plein air), alors qu'elle est relativement indépendante du temps libre dont disposent les individus, sauf en cas d'horaires de travail très lourds, qui handicapent toute autre activité. Au contraire, le temps consacré aux loisirs plus quotidiens, plus « interstitiels », tels que la télévision, certains loisirs de plein air, ou les semi-loisirs (bricolage, jardinage), semble s'étendre à mesure de l'allongement du temps libre.

La pratique d'activités est cumulative

Les ressources culturelles sont également déterminantes pour la participation associative : les cadres et professions intermédiaires, notamment du secteur public, s'impliquent ainsi nettement plus dans les associations que les autres, au contraire des chômeurs et personnes au foyer, qui disposent pourtant de davantage de temps libre. **Lionel Prouteau et François-Charles Wolf** nuancent cependant cette première analyse, en étudiant l'influence des contraintes temporelles, notamment celles des actifs occupés. Ainsi, pouvoir choisir ses horaires, bénéficier d'horaires variables, et même travailler de nuit sont des éléments favorables à l'implication dans les associations, car cela permet de dégager du temps libre dans la journée et en semaine. En revanche, la fatigue en fin de journée entraînée par un travail pénible ou de longs trajets découragent cette participation. Travailler à temps partiel choisi, ou, pour les salariés à temps plein, bénéficier de faibles horaires (moins de 35 heures), sont aussi des facteurs favorables, alors que, dans ce domaine aussi, une durée du travail très longue (supérieure à 48 heures) est pénalisante. Les femmes participent relativement moins que les hommes aux activités associatives, surtout lorsqu'il y a un jeune enfant dans le ménage. La participation des deux conjoints est aussi fortement corrélée, que cela recouvre un effet d'entraînement ou une affinité préalable à la mise en couple.

Si le temps de travail des plus diplômés s'accroît, comment peuvent-ils cumuler autant d'activités, notamment de type culturel ? **Alain Degenne, Marie-Odile Lebeaux et Catherine Marry** apportent des explications à cet apparent paradoxe en étudiant le nombre d'activités pratiquées qui, plus que le temps consacré à chacune d'elles, détermine le rythme de vie des individus. Les personnes qui travaillent beaucoup ont de nombreuses relations et activités sociales, culturelles et sportives ; ils cumulent ces activités en réduisant le temps consacré aux activités passives, notamment leur temps de sommeil ou le temps passé devant la télévision. À l'opposé, ceux qui sont moins dotés en capital culturel et social ou qui travaillent moins consacrent plus de temps aux activités d'intérieur et aux tâches ménagères et restreignent le nombre de leurs activités extérieures. Ces logiques de concentration des activités se retrouvent au sein des couples, les couples de « gros travailleurs » s'opposant à ceux qui s'investissent plus dans les loisirs que dans leur activité professionnelle. Le modèle de spécialisation des conjoints (le mari assure l'essentiel du travail professionnel et apporte la plus grande part du revenu tandis que sa conjointe assure les activités domestiques) demeure cependant

valide, mais il s'exerce moins pour les couples où les deux conjoints travaillent, surtout quand la femme est diplômée.

Les femmes prennent toujours en charge la plus grande partie des activités domestiques et familiales

Ce numéro d'*Économie et Statistique* ne présente pas d'articles principalement consacrés aux activités domestiques et à leur prise en charge par les hommes et les femmes au sein du ménage. Cependant, cette dimension centrale de l'étude des emplois du temps a été explorée dans des articles publiés précédemment. On en rappelle ci-après les principaux résultats (voir bibliographie).

Les activités domestiques considérées au sens le plus large occupent les hommes en moyenne un peu moins de deux heures et demi par jour et les femmes deux heures de plus (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999). Si on ne considère que le noyau dur des tâches domestiques (c'est-à-dire sans le jardinage et le bricolage, majoritairement pratiqués par des hommes), les femmes en assurent près de 80 %. Or ces tâches qui incombent très majoritairement aux femmes sont plus fréquemment considérées comme des corvées : 40 % en jugent ainsi pour le repassage contre 5 % pour le bricolage ou le jardinage (Brousse, 1999). Pourtant, en trente ans, de 1966 et 1998, la part des hommes a progressé, de 19 % à 31 % pour l'ensemble du travail domestique et de 8 % à 17 % pour les tâches du noyau dur (Chenu, 2002). Cependant, ces évolutions de longue période sont principalement imputables à la baisse du travail domestique total assuré au sein des ménages, qui bénéficie d'abord aux femmes. La généralisation du réfrigérateur puis du lave-linge, l'utilisation du lave-vaisselle et des produits alimentaires préparés se sont partiellement substitués à la production domestique. Plus précisément, la durée du travail domestique masculin a tout de même progressé légèrement jusqu'en 1986, puis s'est stabilisé durant les 13 années suivantes, en même temps que les hommes augmentaient leur investissement dans le travail professionnel.

Même lorsqu'ils vivent seuls, le temps que les hommes consacrent aux tâches domestiques est inférieur à celui des femmes : ils ne prennent par exemple pour faire le ménage ou s'occuper du linge que 50 % du temps mis par les femmes seules. Mais les hommes seuls consacrent quand même 22 minutes de plus au travail domestique que les hommes en couple sans enfant (Brousse, 1999 ; Glaude, 1999). Cependant, dans les couples d'actifs occupés, la participation aux tâches domestiques de l'homme et de la femme dépend de leurs ressources économiques et culturelles respectives : les ouvriers, les indépendants, participent moins aux tâches domestiques, surtout lorsque leur partenaire est dans une position professionnelle moins favorable ou collabore à l'entreprise familiale. Les hommes cadres partagent davantage le travail domestique, d'autant plus que leur conjointe est également cadre. Mais dans ce cas, le recours à une aide rémunérée est beaucoup plus fréquent, permettant à chacun des conjoints de passer moins de temps aux tâches ménagères (Glaude, 1999 ; Brousse, 1999).

Si la vie en couple opère une première spécialisation des rôles, celle-ci s'accroît encore avec la naissance d'un enfant, les femmes prenant alors en charge la plus grande partie des activités familiales. Car plus encore que les activités domestiques, s'occuper des enfants reste une prérogative féminine. Ainsi, presque toutes les mères d'un enfant de moins de trois ans déclarent avoir eu des activités liées aux enfants le jour de l'enquête,

contre moins de la moitié des hommes. Ces mères en couple consacrent deux heures par jour à ces activités et trois heures lorsqu'elles ont un enfant de moins de trois ans. De leur côté les pères, lorsqu'ils ont une activité parentale, y consacrent 1 h 10 et seulement dix minutes de plus si le jeune enfant a moins de trois ans. La répartition des tâches est encore plus inégalitaire quand les conjoints actifs ont au moins deux enfants : la participation des hommes aux tâches domestiques diminue alors d'environ 10 %. Cette baisse de la participation masculine est accentuée lorsque au moins un des deux enfants a moins de trois ans, alors même que la présence d'au moins un enfant de moins de trois ans augmente de trois heures le temps domestique du couple par rapport à un couple sans enfant (Brousse, 1999). D'où la moindre activité professionnelle des femmes : au sein des couples de l'enquête *Emploi du temps*, 90 % des pères sont actifs occupés et très rarement à temps partiel, alors que les deux tiers seulement des mères sont en emploi, 41 % à temps plein et 24 % à temps partiel. La présence d'un enfant de moins de trois ans dans le ménage conduit à des taux d'activité féminins encore moins élevés. Ce qui avait déjà été mis en évidence par d'autres enquêtes est ici confirmé : les mères réduisent leur présence sur le marché du travail en particulier lorsqu'elles ont des enfants jeunes ou nombreux, alors que les hommes sont majoritairement actifs quelle que soit la situation familiale (Algava, 2002).

Pour les couples, le chômage n'entraîne pas plus d'activités domestiques

Le chômage de l'un ou l'autre membre d'un couple s'accompagne-t-il d'un renversement des rôles ? Telle est l'une des questions que pose **Muriel Letrait** dans son article. La réponse est nuancée. D'une manière générale, le chômage contribue à allonger la durée des activités pratiquées, pour les hommes comme pour les femmes. Cependant, les hommes chômeurs sont plus nombreux à effectuer des tâches ménagères et s'occupent plus de leurs enfants lorsqu'ils en ont. Mais, paradoxalement, lorsqu'ils vivent en couple avec des enfants, les chômeurs effectuent moins de tâches domestiques que lorsqu'ils vivent seuls ou sans enfant, ce qui s'explique en partie par le fait que les chômeurs en couple vivent très fréquemment avec une chômeuse ou une femme au foyer. Si le chômage ne transforme pas les hommes vivant en couple en « ménagères », il ne transforme pas non plus les chômeuses en femmes au foyer : même si elles consacrent plus de temps que les actives en emploi aux tâches domestiques et aux enfants, leurs activités sont en effet moins centrées sur l'intérieur que les femmes au foyer et laissent plus de place à la sociabilité, à la recherche d'emploi, au bricolage et au jardinage.

Une situation moins inégalitaire entre hommes et femmes en Suède

Dominique Anxo, Lennard Flood et Yusuf Kocoglu montrent que, comme les femmes françaises, les Suédoises consacrent plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que les hommes. Mais le partage demeure nettement plus inégalitaire pour les couples français : la part relative des Françaises dans l'activité domestique globale du ménage s'élève à 70 % contre 60 % pour les Suédoises. Celles-ci consacrent moins de temps aux activités domestiques et plus de temps aux activités rémunérées que les Françaises et bien que Suédois et Français affichent des durées de travail similaires, les premiers consacrent plus de temps que les seconds aux activités domestiques et parentales. Ces différences s'expliquent essentiellement par l'environnement institutionnel, économique et sociétal. Plus souvent

actives, les Suédoises sont en meilleure position sur le marché du travail que les Françaises, du point de vue de leur formation, du salaire, mais aussi des possibilités de modulation des horaires au cours du cycle de vie (congés parentaux, temps partiel choisi). Leur pouvoir de négociation au sein du couple est ainsi plus grand, et les gains de la spécialisation plus faibles. Mais le moindre investissement des pères français dans les activités parentales témoigne aussi d'une différence socioculturelle dans ce domaine.

Des rythmes professionnels hétérogènes

Si elles permettent de mettre en évidence les évolutions de long terme des principaux temps sociaux, travail professionnel, activités domestiques, loisirs, et d'en analyser les mécanismes et les déterminants, les enquêtes *Emploi du temps* fournissent aussi des éclairages spécifiques sur des activités ou des catégories particulières, dès lors que la question des rythmes et des horaires est posée. Quatre articles présentés dans ce numéro illustrent bien cette richesse des analyses que cette source statistique originale permet de réaliser.

Dans son article, Alain Chenu utilise un outil de collecte particulier de l'enquête de 1999, le semainier, pour étudier les rythmes et horaires de travail des différentes professions. Tout d'abord, il montre que 80 % du temps professionnel se concentre sur la plage horaire 9h-19h, les jeunes et les plus diplômés commençant à travailler plus tard le matin et finissant plus tard le soir. Les types d'horaires exercés dans la semaine lui permettent de distinguer six groupes professionnels. Horaires lourds débordant sur les soirées et les fins de semaine pour les agriculteurs et indépendants s'opposent aux horaires plus légers, répartis en de nombreux épisodes brefs, pour partie à domicile, à des heures tardives ou durant le week-end des enseignants. Alors que la plupart des cadres organisent leur temps de travail avec une assez grande liberté, prolongeant fréquemment leurs horaires au bureau ou rapportant du travail chez eux, les professionnels des services aux personnes (infirmières, employés de commerce, femmes de ménage, etc.), peu libres d'organiser leur activité, travaillent beaucoup en fin d'après-midi ou en début de soirée. Les employés qualifiés, souvent agents des grands établissements du privé ou de la Fonction publique, ainsi que les ouvriers de type artisanal, sont les plus nombreux à pratiquer une semaine standard de cinq jours consécutifs avec horaires diurnes réguliers. Les ouvriers de l'industrie et les policiers et militaires se distinguent du type précédent par la fréquence assez élevée des horaires de nuit. Dans l'ensemble, de lourdes journées du travail ou des horaires décalés ou irréguliers sont facteurs de fatigue en fin de journée. Mais à durée du travail identique, être responsable de l'organisation de son temps de travail renforce le sentiment d'être débordé.

Les formes particulières d'emploi ne s'accompagnent pas toujours de plus de contraintes et de flexibilité

L'article de **Marie Cottrel, Patrick Letremy, Simon Macaire, Christèle Meiland et François Michon** met à l'épreuve l'idée selon laquelle les formes particulières d'emploi (CDI à temps partiel, CDD à temps complet ou partiel, intérim) s'accompagneraient systématiquement de contraintes de temps de travail spécifiques, et notamment d'un surcroît de flexibilité horaire. Pour ces auteurs, au contraire, les contraintes horaires de ces formes d'emploi ne sont pas homogènes. Ce sont les intérimaires qui supportent le plus l'irrégularité et la mauvaise prévisibilité des horaires et des calendriers ; pour eux

et une petite partie des CDD ou des temps partiels, la précarité des temps de travail accentue la précarité de l'emploi.

Globalement, le seul point commun à l'ensemble de ces formes particulières d'emploi est que l'organisation du temps de travail laisse peu de liberté à ceux qui les subissent dans la détermination de leurs horaires et de leurs calendriers de travail. En revanche, ce sont les salariés sous CDI à temps complet qui ont les durées de travail les plus longues. Au total, à l'exception de l'intérim, les formes particulières d'emploi ne se différencient pas par des horaires spécialement contraignants ou plus flexibles. La diversité des situations est identique à celle que connaissent les salariés en CDI à temps complet. Ce résultat contraste avec ce que l'on sait par ailleurs de la précarité de l'emploi et des conditions de travail des salariés en formes particulières d'emploi.

Les repas de « sociabilité » s'étendent à toutes les catégories sociales

Les rythmes et les horaires des repas, leur partage au sein de la famille ou avec des amis, font l'objet de l'article de **Gwenaël Larmet**. Contrairement à une idée reçue, on n'assiste pas à la disparition d'une institution, le repas pris chez soi à heure fixe avec les membres du groupe domestique. Plus précisément, entre 1986 et 1999, horaires et lieux de repas se modifient peu, même si la part des repas pris chez soi recule légèrement. En revanche, le type de personnes avec qui le repas est partagé évolue plus nettement, les repas pris seuls ou avec des amis progressent au détriment de ceux pris avec le groupe domestique, qui diminuent de près de 6 %. Les repas de type mixte, pris chez soi avec invités ou hors du domicile avec les autres membres du ménage, deviennent plus fréquents. Par ailleurs, les enfants de plus de 15 ans vivant chez les parents prennent plus souvent leurs repas seuls ou avec des amis, tant à domicile qu'en dehors. Mais à l'inverse, les jeunes adultes décohabitants retournent plus souvent partager leurs repas avec leurs parents : on retrouve ici le caractère plus progressif de la prise d'autonomie des jeunes vis-à-vis de leurs parents. Contrairement à l'âge ou la situation familiale, le milieu social apparaît de moins en moins discriminant pour les repas de sociabilité. L'amélioration des conditions de logement et le recul du temps de travail ont sans doute permis aux milieux populaires de s'investir davantage dans la sociabilité et la vie à domicile. À l'inverse, les cadres qui ont connu une augmentation de leur temps de travail ont limité les invitations chez eux pour le repas au profit des sorties au restaurant. Enfin, les repas de sociabilité se concentrent en fin de semaine : la présence d'amis ou de parents lors des repas du samedi soir et du dimanche midi devient la pratique majoritaire, quelle que soit la catégorie sociale et la configuration familiale.

L'article d'**Olivier Guillot** s'intéresse aux choix des ménages ayant de jeunes enfants scolarisés et dont la mère est active occupée, entre garde extérieure rémunérée, aide informelle gratuite ou semi-gratuite et garde au sein du ménage. Près des deux tiers de ces ménages recourent à une garde extérieure, rémunérée ou non, pour une durée moyenne d'environ 11 heures par semaine. Le recours à la garde rémunérée est plus fréquent quand la mère est cadre, ce qui recouvre un double effet de longueur des horaires de travail (moindre disponibilité) et de revenu, ce recours augmentant avec les revenus du ménage. Lorsque la famille compte trois enfants ou plus, le recours aux services de garde payants ou non payants est moins fréquent, les mères travaillant plus souvent à temps partiel. À Paris, l'aide informelle est aussi moins souvent utilisée qu'ailleurs.

La RTT remet-elle en cause ces grandes tendances ?

La réduction du temps de travail remet-elle en cause les grandes évolutions décrites à l'aide de l'enquête *Emploi du temps* ? Au moment où se sont déroulées les différentes vagues de l'enquête, encore peu de salariés étaient concernés par la réduction du temps de travail : 280 000 avaient connu une RTT mise en place par la loi Robien (juin 1996) et, en février 1999, date de la dernière vague d'interrogation pour l'enquête EDT, un peu plus de 2 000 accords d'entreprises seulement avaient été signés dans le cadre de la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail de juin 1998, concernant 385 000 salariés. Or, la situation a beaucoup évolué en peu de temps : le début de l'année 2002 a marqué l'aboutissement du processus législatif d'abaissement de la durée légale du travail à 35 heures pour l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel. À la fin de l'année 2001, la durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet des unités de 10 salariés et plus était descendue de 38,9 heures à 36,1 heures en cinq ans (Passeron, 2002 ; Ulrich, 2002).

Les changements provoqués par la généralisation de la RTT ont-ils infléchi les grandes tendances mises en évidence par l'enquête EDT ? Il est possible d'en donner une idée à l'aide d'une enquête réalisée par la Dares en 2000, portant sur un échantillon représentatif de 1 618 salariés passés à 35 heures depuis plus d'un an, et interrogés entre novembre 2000 et janvier 2001 sur les changements intervenus dans leur vie au travail et hors travail depuis la réduction de leur temps de travail. L'enquête *RTT et modes de vie* n'est comparable ni dans sa méthode (5) ni dans son champ aux enquêtes EDT, elle a été administrée avant la mise en œuvre de la loi Aubry II et ne concerne que les salariés à temps complet : on se contentera donc ici d'en rappeler certains résultats (Estrade, Méda et Orain, 2001).

L'organisation des horaires journaliers ne semble pas avoir été bouleversée par la RTT, les principales modalités ayant consisté en l'attribution de demi-journées ou journées de congés plutôt qu'en un raccourcissement de la journée de travail. Les modifications des rythmes et des usages du temps portent donc plutôt sur la semaine ou sur l'année. Par ailleurs, si 75 % des salariés interrogés indiquent que leur durée effective de travail est égale à la durée prévue dans l'accord (42,5 % des cadres et 88 % des non qualifiés), 14 % indiquent travailler plus longtemps que prévu sans aucune compensation, et c'est le cas pour 42 % des cadres. Ces évolutions, si elles sont en rupture avec l'augmentation du temps de travail enregistrée entre 1986 et 1999, prolongent en revanche les tendances, mises en évidence dans ce numéro, de polarisation des longues durées du travail sur les plus qualifiés. L'enquête suggère également que la RTT s'est accompagnée d'une intensification du travail, confirmant les enseignements des enquêtes *Conditions de travail* : ainsi, quatre salariés sur dix estiment avoir désormais moins de temps pour effectuer les mêmes tâches.

La RTT n'a pas apporté de bouleversement dans la répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes : ces dernières continuent d'assurer la plus grande part de l'ensemble repassage, lessive, préparation des repas, rangement de la maison et courses. Les hommes déclarent participer cependant un peu plus à ces travaux depuis la RTT,

5. Elle mesure les effets de la RTT au travers de questions rétrospectives, si bien qu'il s'agit plutôt de l'estimation de ces effets par les personnes interrogées. Elle permet ainsi de mettre en évidence des jugements sur la RTT.

principalement parmi ceux qui en assuraient déjà une partie, en particulier les cadres et les professions intermédiaires (6). Pour 42 % des salariés interrogés, les changements portent principalement sur l'organisation temporelle des tâches domestiques, une partie importante étant désormais effectuée sur le temps dégagé par la RTT. En revanche, le temps passé avec les enfants se serait beaucoup développé depuis la RTT, et ce de manière quasi équivalente pour les hommes et les femmes (Méda et Orain, 2002) : 63 % des femmes ayant des enfants de moins de douze ans et 52 % des hommes dans la même situation passent désormais plus de temps avec leurs enfants de moins de douze ans, soit un jour de la semaine, soit pendant les vacances. En ce qui concerne les autres activités, repos, semi-loisirs et loisirs, les tendances dégagées par l'enquête EDT sont plutôt confirmées : les activités les plus développées depuis la RTT, à part celles réalisées avec les enfants, sont le repos (7), le bricolage et le jardinage. Les salariés ont surtout mis à profit le temps dégagé par la RTT pour se reposer : c'est le cas de quatre femmes sur dix et d'un homme sur trois. La RTT n'a pas entraîné de bouleversements majeurs des loisirs, les femmes déclarant privilégier des activités comme la lecture, l'écoute de musique ou « s'occuper de soi-même », tandis que les hommes mettent en avant la pratique d'un sport et les loisirs sur micro-ordinateur. Enfin, 28 % des salariés (50 % chez les cadres et 13 % chez les non qualifiés) déclarent que la RTT leur a permis de partir plus souvent en séjours courts ou en week-ends prolongés.

Nul doute que la prochaine enquête *Emploi du temps* apportera de nouveaux éclairages sur les conséquences de la réduction du temps de travail tant sur les durées, les rythmes et les horaires des activités professionnelles que sur celles des activités domestiques et des loisirs.

Françoise Dumontier
Coordonnatrice de l'enquête
Emploi du temps,
Insee

Danièle Guillemot
Chef de la division
Conditions de vie des ménages,
Insee

Dominique Méda
Responsable
de la Mission Animation
de la Recherche,
Dares

6. Cependant, ce point demanderait à être confirmé : les informations collectées dans l'enquête RTT et mode de vie sont davantage soumises à un biais de déclaration que celles issues des enquêtes EDT, utilisant la technique du carnet. En effet, il est possible que les hommes cadres ou professions intermédiaires valorisent davantage que les ouvriers ou employés le fait de participer aux travaux domestiques, et donc, à pratiques égales, le déclarent plus aisément.

7. Le repos peut inclure du temps passé devant la télévision.

BIBLIOGRAPHIE

- Algava E. (2002)**, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Études et Résultats*, n° 162, Drees.
- Brousse C. (1999)**, « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999 », in *France Portrait social*, Insee, pp. 135-151.
- Bué J. (2002)**, « Temps partiel des femmes : entre “ choix ” et contraintes », *Premières Synthèses*, n° 08.2, Dares.
- Delteil V. et Méda D. (2002)**, « Les cadres face à la RTT : toujours loin des 35 heures mais plus satisfaits en termes de temps dégagé », *Revue française de gestion*, septembre (à paraître).
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (1999)**, « En 13 ans, moins de temps contraint et plus de loisirs », *Insee Première*, n° 675.
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (2000)**, *Enquête Emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes*, Insee-Résultats Consommation-Modes de vie, n° 101-102.
- Estrade M.-A., Méda D. et Orain R. (2001)**, « Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après ? », *Premières Synthèses*, n° 21-1, mai, Dares et MES.
- Estrade M.-A. et Ulrich V. (2002)**, « La réorganisation des temps travaillés avec le passage aux 35 heures : un facteur de segmentation de la main-d'œuvre », *Travail et emploi*, n° 92, Dares.
- Fermanian J.-D. (2000)**, « Le temps de travail des cadres », *Insee Première*, n° 671.
- Glaude M. (1999)**, « L'égalité entre femmes et hommes : où en sommes nous ? », in *L'égalité entre femmes et hommes, aspects économiques*, Rapport du conseil d'analyse économique, n° 15, La Documentation française.
- Méda D. et Orain R. (2002)**, « Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés sur la réduction du temps de travail », *Travail et emploi*, n° 90, avril, Dares.
- Passeron V. (2002)**, « 35 h : trois ans de mise en œuvre du dispositif Aubry I », *Premières Synthèses*, n° 06.2, Dares.
- Ulrich V. (2002)**, « L'incidence des 35 heures sur le temps partiel », *Premières Synthèses*, n° 07.1, Dares.
-

